



REGLEMENT INTERIEUR *D'Lire & plus*

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CARMAUSIN-SEGALA

Le Garric – Monestiés – Pampelonne – Saint Benoît de Carmaux - Valdériès

Février 2017

Préambule

« Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires. »

Conseil supérieur des bibliothèques, Charte des bibliothèques, extrait, 1991

«Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue, ou de statut social »

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, extrait, 1994

○ **Présentation du réseau**

Le « réseau » des médiathèques du Carmausin-Ségala se compose au 1^{er} janvier 2017 de 5 établissements situés sur les communes de **Le Garric, Monestiés, Pampelonne, Saint-Benoît-de-Carmaux et Valdériès.**

Les horaires de chaque médiathèque sont consultables sur le site du réseau *D'Lire & plus*, le site de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et sur le site de chaque commune.

La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

Le personnel de chaque médiathèque est à la disposition des usagers pour les accueillir et les guider dans l'utilisation des ressources mises à disposition.

○ **Accès**

L'accès et la consultation des documents sur place sont libres.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Tout enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

L'utilisateur est responsable des contenus consultés.

Les modalités d'utilisation des postes informatiques doivent être respectées (voir annexe).

○ **Comment s'inscrire**

L'inscription est gratuite et peut se faire dans l'une des 5 médiathèques de votre choix. Une carte, délivrée après avoir rempli un formulaire d'inscription (valable 1 an), donne accès à l'ensemble des médiathèques du réseau. Tout changement de coordonnées doit être signalé au personnel.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation parentale (voir fiche inscription).

- **Prêt**

Le prêt s'effectue sur présentation de la carte d'adhérent dans la médiathèque de votre choix.

Il est illimité pour les livres et CD, et limité à 1 pour les nouveautés et les DVD.

La Durée de prêt est de 1 mois.

Si vous souhaitez prolonger votre prêt, contactez votre médiathèque.

L'utilisateur est responsable des documents empruntés ainsi que des consultations web effectuées sur les postes informatiques de chaque médiathèque.

Toute perte/vol de la carte d'adhérent doit être signalée.

La majeure partie des documents est empruntable. Les documents ne pouvant être consultés que sur place font l'objet d'une signalisation particulière.

- **Réservations**

Les réservations se font via le portail *D'Lire & plus* (dans votre espace personnel) ou dans l'une des 5 médiathèques. Elles sont actives pendant 14 jours et sont limitées à 4.

- **Recommandations**

En cas de retard prenez contact avec votre médiathèque. Pour vous informer d'un retard, nous vous contacterons soit par téléphone, mail ou courrier.

Les usagers sont tenus de respecter le calme dans les locaux.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé, n'hésitez pas à vous rapprocher des bibliothécaires.

Des dégradations ou pertes répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du prêt, pour tout ou partie du foyer.

- **Dispositions spécifiques**

Le règlement intérieur est porté à la connaissance de chaque usager lors de son inscription. Il s'applique à tous les usagers du service, qu'ils soient inscrits ou non et en permanence lisible et disponible.

Le personnel est chargé, sous la responsabilité du maire de la commune ou du président du SIVOM, de l'application du présent règlement.

Après adoption par le conseil Municipal/Syndical du, de la commune/SIVOM de....., le présent règlement intérieur est rendu exécutoire.

Cachet de la commune-SIVOM

Signature du Maire/Président

Médiathèque de Valdériès :

- **La ludothèque** : la médiathèque du Puy St-Georges gère une ludothèque composée d'environ 450 jeux.

- Accès et inscription

L'accès est gratuit durant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

L'inscription est payante et valable un an. Elle permet d'emprunter un jeu ou plus pour une durée maximale de un mois. Un formulaire d'inscription est à remplir.

Public	Ludothèque	Nombre de jeux
Adulte / enfant / collectivité / association Si adhérent au centre social	9,10 € 7 €	1 jeu
Adulte / enfant / collectivité / association Si adhérent au centre social	18.20 € 14 €	2 jeux
Adulte / enfant / collectivité / association Si adhérent au centre social	27.30 € 21 €	3 jeux
Adulte / enfant / collectivité / association Si adhérent au centre social	36.40 € 28 €	4 jeux

L'adhérent vérifie lui-même l'état du jeu au moment de l'emprunt et du retour.

Il s'engage à le rendre propre, complet (le contenu du jeu est toujours indiqué sur sa boîte) et en état de fonctionnement à la date de retour. Si un jeu est ramené incomplet, le prêt sera renouvelé pour 1 mois et l'adhérent est invité à retrouver la pièce manquante ou à la remplacer.

- Le jeu sur place

La structure en bois (espace dinette/voiture) est réservée aux enfants de moins de 10 ans.

Tous les enfants peuvent jouer sur place dans l'espace qui leur est réservé, sous la responsabilité et la surveillance de leurs accompagnateurs.

Les enfants peuvent sortir un jeu pour jouer sur place (un à la fois), à condition que ce soit sous la surveillance de l'accompagnateur et que celui-ci s'engage à vérifier que le jeu soit complet au moment de le ranger.

Avant de partir, on range la ludothèque.

- **La salle multimédia**

- Préambule

Le centre social du Ségala Tarnais met sa salle multimédia à disposition des adhérents de la médiathèque durant les horaires d'ouverture de celle-ci. La salle est composée de 6 postes informatiques connectés à Internet.

- Accès

Il est nécessaire d'être adhérent à la médiathèque ou au centre social.

L'accès, la consultation et la connexion à Internet sont gratuits.

L'utilisateur devra respecter les consignes d'utilisation spécifiées dans le « Guide de l'utilisateur » qui lui sera fourni.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

Médiathèque de Pampelonne :

- La Bibliothèque Départementale du Tarn propose à titre expérimental dans plusieurs médiathèques du Tarn 4 ressources numériques en ligne gratuite : films – musique- livres – méthodes de langues et soutien scolaire en ligne. Le site de Pampelonne fait partie des sites qui expérimentent ce nouveau dispositif. Pour pouvoir accéder à ces ressources, l'utilisateur doit être inscrit dans la médiathèque de Pampelonne.
- 2 ordinateurs sont à la disposition du public : traitement de texte et connexions internet, celles-ci sont payantes : 3€/heure, impression 0,25€/page. L'utilisation de ce service ne nécessite pas d'inscription au réseau *D'Lire & plus*.